

LYS-CHANTILLY

ASSOCIATION SYNDICALE

CHERS PROPRIÉTAIRES,



L'Assemblée des propriétaires, qui s'est tenue le samedi 23 avril, a permis de poursuivre les échanges commencés l'année dernière, autour des sujets d'actualité de notre lotissement : le très haut débit, l'assainissement et l'urbanisme.

La convention de déploiement de la fibre optique dans le Lys-Chantilly a été signée entre l'ASLC et le SMOTHD. L'aboutissement de ce dossier est une vraie réussite pour notre domaine. Nos interlocuteurs ayant pris en compte la singularité de notre lotissement et la particularité de sa gestion en A.S.A (Association Syndicale Autorisée) – établissement public.

En juillet 2015, je vous proposais une modification du cahier des charges du Lys-Chantilly, afin de mieux protéger notre cadre de vie face à l'urbanisation pressante du Grand Paris. Le comité de réflexion, créé pour l'occasion, a rendu ses conclusions. Celles-ci ont été exposées lors de deux réunions publiques tenues le 6 et le 9 juillet dans les salons du Golf du Lys. A la demande de

plusieurs propriétaires, une troisième réunion sera organisée début septembre. Ces propositions de modifications vous seront ensuite envoyées par courrier. Nous vous remercions de les retourner signées rapidement. Plus de mille signatures sont nécessaires pour valider ces modifications. Je compte sur votre adhésion pleine et entière à ce nouveau projet d'avenir pour notre domaine.

Je vous annonçais également un sujet plus léger : le passage de la caravane et des coureurs du tour de France par l'avenue de Viarmes le dimanche 24 juillet. A cette occasion l'équipe du « Lys en Fête », a organisé une manifestation au Square d'Aumale avec retransmission de la dernière étape sur écran géant. Un barbecue a été proposé pour déjeuner sur place. Cette journée s'est inscrite dans l'esprit voulu par l'ASLC comme un moment de convivialité et de rencontre.

Je vous souhaite une bonne période estivale au Lys-Chantilly.

Nicolas Moula
President de l'ASLC



POINT TRAVAUX

RÉFECTION DE VOIRIE



Les dégradations de chaussée dues aux conditions climatiques de l'hiver occasionnant des « nids de poule » ont été réparées au mois de juin. Votre conseil syndical a voté la réfection du tapis d'enrobé de la 15^{ème} avenue, de la 6^{ème} avenue prolongée et du rond-point du Grand Cerf. Ces travaux sont initialement programmés début août, la date d'exécution de ceux-ci dépendant de la météo. Les riverains concernés recevront un courrier pour les informer directement des difficultés de circulation. Ces travaux s'inscrivent plus largement dans un programme de réfection de l'ensemble des voiries du domaine.

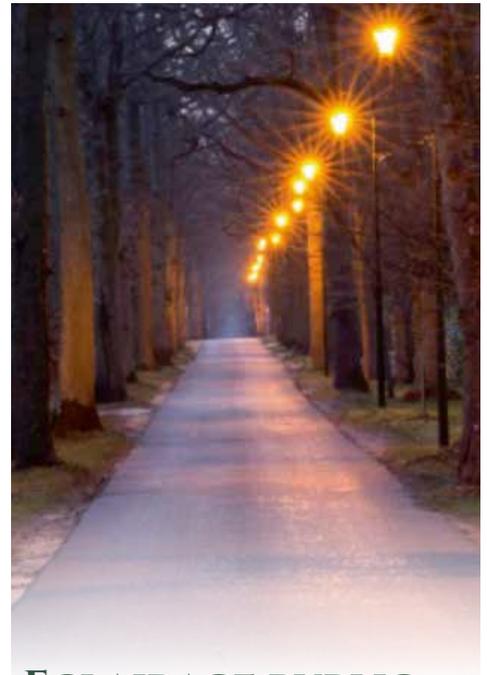
CHANGEMENT DE L'ENSEMBLE DES PLANIMÈTRES

L'ensemble des planimètres du domaine va être entièrement renouvelé pour la fin de l'année. En effet le support en bois positionné directement au contact du sol, se dégrade progressivement. Certains planimètres sont ainsi tombés spontanément. D'autres ont subi des dégradations et nuisent à l'esthétique du lotissement.

Avec l'accord de la municipalité de Lamorlaye, trois nouveaux plans seront positionnés sur le domaine public de la ville : au rond-point des marronniers, à l'entrée de l'avenue de Beaumont et au rond-point des moines.

IMPLANTATION DE BORNES FORESTIÈRES

Des bornes forestières vont être positionnées progressivement au niveau des intersections sur les accotements dégradés par les véhicules. Ces bornes sont une copie à l'identique de celles existantes dans le domaine, en adéquation avec l'esprit forestier. Celles-ci seront ancrées solidement dans 1 m³ de béton afin de résister aux contacts avec les poids-lourds.



ECLAIRAGE PUBLIC

L'ASLC a signé avec le conseil départemental de l'Oise une convention permettant à l'ASLC notamment de réaliser des travaux sur les accotements des voies départementales situées sur la commune de Gouvieux. L'implantation des candélabres de l'avenue de Viarmes a été réalisée, les travaux devraient commencer à l'automne. Le déploiement de l'éclairage public sur l'avenue de Boran devrait aboutir début 2017.



NETTOYAGE DES CANDÉLABRES

Les mâts et les crosses des candélabres se sont recouverts progressivement de lichen. Le conseil syndical a mis en place un plan d'entretien sur deux ans afin de nettoyer les 1.300 candélabres présents sur le domaine.

APPELS D'OFFRES PUBLICS

L'ASLC va publier prochainement deux appels d'offre. Le premier concerne des travaux d'élagage étalé sur 4 ans, des deux tiers des arbres des accotements du domaine. Ceux-ci débiteront par les arbres situés sur la Grande Avenue. Le second concerne les travaux de boisement de la 7^{ème} avenue.

CONSTRUCTION DU NOUVEL ATELIER

Conformément aux engagements pris par le président de l'ASLC lors de la réunion de l'assemblée des propriétaires du 23 avril 2016, les propriétaires qui souhaitent émettre un projet pour la réfection de l'atelier sont invités à le faire avant le 30 octobre 2016. Pour être pris en compte, ce projet devra être détaillé, chiffré et en accord avec la réglementation et le cahier des charges. La visite des lieux est possible sur rendez-vous.

FIBRE OPTIQUE

L'ASLC a signé avec le SMOTHD fin juin une convention, afin de définir les contours juridiques des devoirs et des obligations de chacun lors des travaux de déploiement de la fibre optique. Le développement d'une convention spécifique pour le Lys-Chantilly est une reconnaissance pour notre domaine privé et pour l'ASLC en tant qu'établissement public.

Les branchements sur Gouvieux sont déjà possibles auprès de SFR, seul fournisseur d'accès internet s'étant positionné sur notre secteur. Les premiers branchements sur Lamorlaye pourraient intervenir à la fin de l'année 2016.

Pour tous renseignements, veuillez consulter le site internet du SMOTHD : www.oise-thd.fr, les contacter par mail à contact-smothd@oise.fr ou par téléphone au 0821 400 101.

INONDATIONS AU LYS-CHANTILLY

Certaines propriétés situées dans la partie basse du domaine ont subi des inondations dues à la remontée de la nappe phréatique.

Effectivement, la nappe est remontée en même temps que la Seine a débordé, mais l'inondation de la Seine n'est pas la cause principale de la remontée de la nappe dans le Lys-Chantilly. Les deux phénomènes ont une origine commune, à savoir des précipitations exceptionnelles. Il faut noter que la remontée de la nappe aurait été bien plus importante si l'Oise avait débordé.

Il est vraisemblable que la fréquence de ce genre d'évènement va augmenter compte tenu des évolutions dues au changement climatique (augmentation de l'intensité des précipitations dans notre région) et surtout de l'évolution de notre domaine avec la diminution de l'évapo-transpiration. Toutes les précipitations qui tombent sur les surfaces imperméabilisées (les toits, les terrasses, les allées) vont directement à la nappe phréatique, la surface d'évaporation diminue avec les constructions, et il y a nettement moins d'arbres pour «pomper l'eau de la nappe», comme le montre la comparaison des photos aériennes de notre domaine prises en 1947 avec des photos plus récentes.

La mise en place d'un **plan de gestion forestière**, visant à limiter le déboisement abusif et à inciter le boisement nécessaire au renouvellement de notre forêt, est une priorité de l'ASLC afin de lutter contre les inondations.

Nous demandons aux propriétaires ayant eu des inondations de ne pas rejeter d'eau sur les voies de circulation mais d'infiltrer les eaux de pluie sur leur terrain conformément à l'article 7 du cahier des charges.

Nous rappelons encore que le Lys-Chantilly est bâti sur d'anciens marais. Le renouvellement des arbres abattus est indispensable pour lutter contre la remontée de la nappe phréatique. Cette prise de conscience individuelle est essentielle dans l'intérêt collectif.



Photos aériennes de notre domaine prises en 1947 avec des photos pris en 2010.

ANNIVERSAIRE DU R.O.S.O

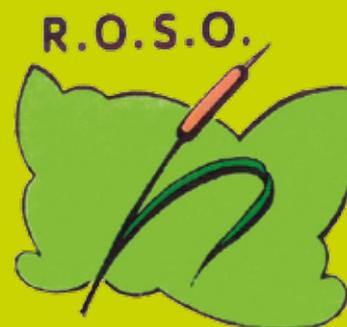
Le **R.O.S.O** (*Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise*) fête ses 40 ans le dimanche 2 octobre à Saint Jean aux Bois. Cette journée rassemblera tous les adhérents et différents partenaires dans un village environnement.

Quatre conférences auront lieu dans l'après-midi (eau, forêt, jeu de la concertation, actions du ROSO) et également des sorties «nature» dans la forêt.

Le Lys-Chantilly et le R.O.S.O sont intimement liés depuis plusieurs années, Mr Braudeau, ancien président de l'ASLC, a également présidé le R.O.S.O.

Renseignements sur le site :

www.asso-roso.org



NOTRE DOMAINE ET LES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES EN EAU POTABLE

« Protégeons l'eau que nous buvons ».

Tel est le titre d'un panneau d'information installé au rond-point Manin à l'entrée du hameau du Lys, par le SIECCAO (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise).

Vous pouvez apprendre sur ce panneau que toute la partie du domaine du Lys-Chantilly située à l'Est de l'avenue Rébertheau fait partie de l'aire d'alimentation des captages d'eau potable d'Asnières-sur-Oise.

L'aire d'alimentation d'un captage est l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol et susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.

De même, la partie Ouest du domaine du Lys-Chantilly fait partie de l'aire d'alimentation des captages d'eau potable de Boran-sur-Oise. Ceux-ci fournissent l'eau potable à Lamorlaye, Gouvieux et bien au-delà.

Finalement, la quasi-totalité du domaine est situé dans des « aires d'alimentation de captages d'eau potable ».

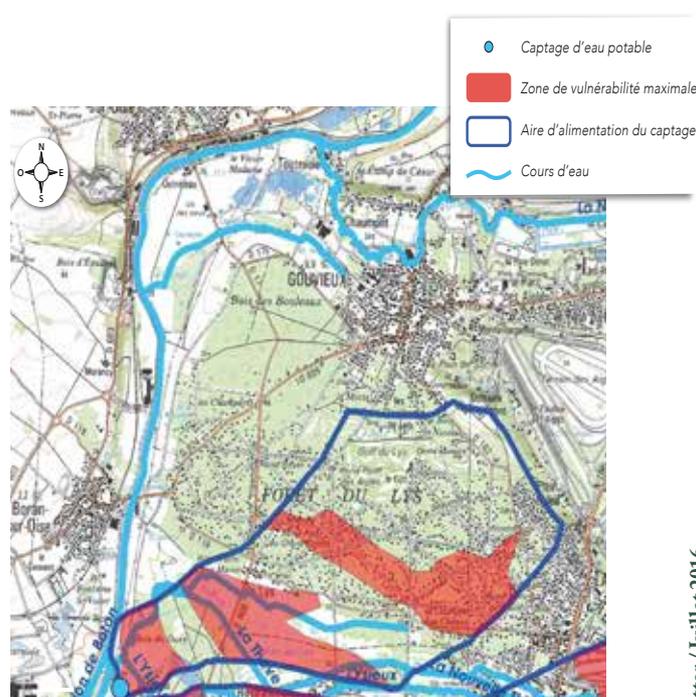
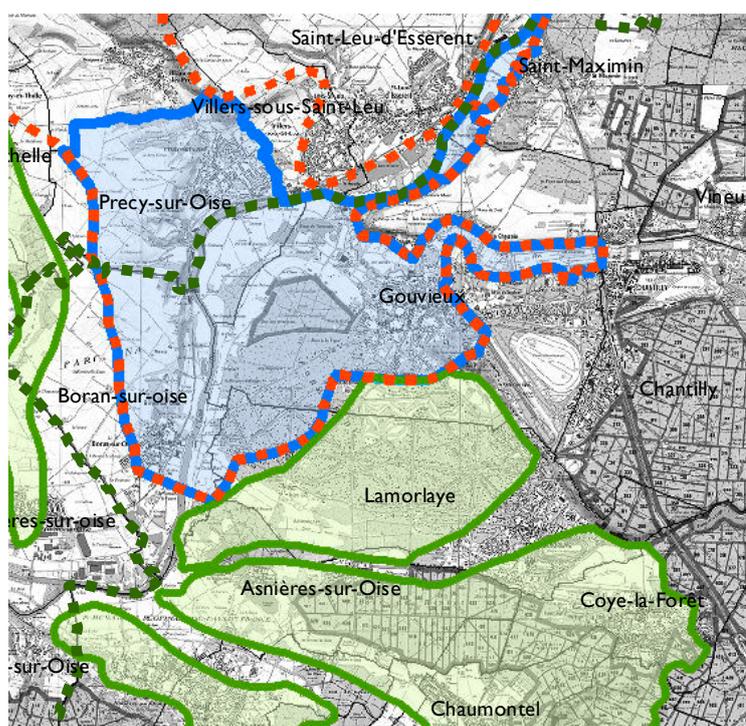
L'accès à l'eau potable est un enjeu d'avenir. Alors que faire pour protéger notre eau potable ?

Pour répondre à cette question, la SAFEGE (filiale de Suez Environnement), a réalisé des études en 2009-2010 sur les champs captants de Boran-sur-Oise et Précly-sur-Oise. D'autres études ont également été réalisées sur les champs captants d'Asnières-sur-Oise en 2012 et 2014. Ces études ont défini les aires d'alimentation des captages. Parmi les actions préconisées pour protéger la qualité de notre eau, figurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif du domaine du Lys-Chantilly et leur mise en conformité avec la réglementation.

L'installation de panneaux d'information du public fait partie des actions conduites par le SIECCAO, le panneau recommande de ne pas jeter de déchets sur le sol et d'apporter les déchets polluants à la déchetterie.



Périmètres des zones à enjeu
Préservation de la qualité des eaux



- AAC Boran-Précly-sur-Oise
- AAC Asnières-Beaumont-Bruyères
- BAC Puiseux-le-Hauberger Dieudonné
- Périmètre MAET Champs captants de Boran-Précly-sur-Oise - AAC
- Périmètre du PNR Oise - Pays de France

DÉCÈS DE MADAME COLETTE DE DAUW

M^{me} de Dauw était membre du conseil syndical depuis de nombreuses années. Elle enrichissait les débats grâce à toute son expérience acquise après 30 ans d'activité administrative à la Mairie de Boran-sur-Oise. Le conseil syndical renouvèle à sa famille ses plus sincères condoléances.

DATES À RETENIR :

Dés à présent

Inscription au Tennis-Club
du Lys-Chantilly : tennisclubdulys@free.fr
ou 06 76 85 63 35

Samedi 10 septembre 2016

au gymnase de la Thève :

- **14h00** : forum des associations de
Lamorlaye - Inscription au Tennis
Club du Lys-Chantilly

Dimanche 15 janvier 2017

dans les salons du Golf du Lys :

- **15h00** : réunion des nouveaux arrivants
dans le domaine
- **16h00** : Galette des rois du Lys-Chantilly

Samedi 11 mars 2017

au foyer culturel de Lamorlaye :

- **14h00** : 1^{ère} session de l'assemblée
ordinaire des propriétaires
- **15h00** : 2^{ème} session de l'assemblée
ordinaire des propriétaires

BON À SAVOIR : CONTRAT D'ASSURANCE HABITATION

Tous les contrats « multirisque-habitation » comportent des garanties de base contre les risques traditionnels : **l'incendie, l'explosion, le vol, le dégât des eaux, le bris de glaces, les tempêtes.**

Certaines garanties sont optionnelles en particulier celle portant sur les biens extérieurs.

Attention donc par exemple aux dommages causés par la chute d'un de vos arbres situés sur votre terrain. Si une ligne électrique était abîmée, les frais de réparation pouvant s'élever à plusieurs milliers d'euros pourraient rester à votre charge.

Renseignez-vous auprès de votre assureur pour vérifier que vous êtes bien couverts.



DERNIÈRE MINUTE :

Jean-Christophe Albaret, propriétaire au Lys-Chantilly, nous informe de la création d'une association au sein du domaine « Run In Lys-Chantilly ».

Son objectif est de réunir les nombreux adeptes de la course à pied autour d'une pratique orientée vers le loisir et la découverte. L'activité sera encadrée par un coach sportif. Venez le rencontrer au forum des associations de Lamorlaye !